



SAGE des Deux Morin
Maison de services au public
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
Tél : 01 64 03 06 22
www.sage2morin.com

La Ferté Gaucher, le 18/12/2017

COPIE

Monsieur le Président du Syndicat
Mixte du SCOT d'Épernay et sa Région
Hôtel de Communauté
Place du 13^{ème} R.G – BP 80526
51331 EPERNAY Cedex

Objet : Avis sur le projet arrêté du SCOT d'Épernay et sa Région

Affaire suivie par : Hélène WIEREPANT

Monsieur le Président,

Suite à la réception de votre courrier en date du 22 novembre 2017, nous vous faisons parvenir l'avis du SAGE des Deux Morin sur le projet arrêté du SCOT d'Épernay et sa Région (SCOTER). Nous vous remercions de nous avoir associé à ce projet de territoire.

Nous vous informons préalablement que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin a été approuvé le 21 octobre 2016 par arrêté interpréfectoral n°2016 DCSE SAGE 01.

Nous vous félicitons pour la qualité et la précision de votre document d'urbanisme et pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique. Nous tenons à souligner votre engagement à protéger durablement la qualité et la quantité de la ressource en eau avec la mise en œuvre d'une gestion intégrée, durable et équilibrée dans votre SCOT. Effectivement, la protection de l'ensemble des continuités écologiques et des trames vertes et bleues, des espaces de mobilité des cours d'eau, des berges et de la ripisylve avec les milieux humides ; l'intégration de la lutte contre le ruissellement, l'érosion, les inondations et les espèces invasives participent activement à l'application du SAGE des Deux Morin et nous vous remercions pour ces choix. De plus, nous apprécions que le volet sensibilisation et communication soit autant développé notamment pour instaurer une réelle culture du risque partagée.

Le SCOTER est concerné pour sa partie sud par les Marais de Saint-Gond, ce lieu unique est la plus vaste zone humide du territoire du SAGE des Deux Morin, qu'il convient de préserver et restaurer. Nous vous informons que le SAGE des Deux Morin a réalisé une étude zone humide, il est important d'intégrer les résultats cartographiques dans le Document d'Orientation et d'Objectif (page 14) pour compléter les connaissances existantes. L'objectif étant de conditionner l'ouverture à l'urbanisation à la réalisation d'une étude de sol et des inventaires zones humides.

Au vue de ces éléments, l'avis émis par le SAGE des Deux Morin sur le projet arrêté de SCOT d'Épernay et de sa Région, est favorable. Les détails de nos remarques sont annexés à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Président du SAGE des Deux Morin

Roger REVOILE



Remarques sur le projet de SCOT d'Epernay et sa Région

RAPPORT DE PRESENTATION

Nous avons remarqué certaines erreurs/coquilles dont nous vous faisons part ci-dessous :

- Page 51 du diagnostic : Le mot Morin étant un nom propre, il ne prend pas de « s ».
- Page 312 dans l'Etat Initial de l'Environnement : Le tableau est partiellement coupé et peu lisible.
- Page 312 dans l'Etat Initial de l'Environnement : Pour mettre à jour l'avancée du DOCOB des Marais de Saint-Gond, nous vous informons que l'animation est maintenant assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne et non plus par le Syndicat d'Etude et d'Aménagement (SEA). Le dernier comité de pilotage date du 14 septembre 2017.
- Pages 332, 333, 335, 338, 340 dans l'Etat Initial de l'Environnement : Le mot Morin étant un nom propre, il ne prend pas de « S » notamment dans la légende de la carte des unités hydrographiques.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nous vous rappelons que le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE des Deux Morin demande que les documents d'urbanisme affichent un objectif :

- de protection de la qualité de l'eau,
- de protection des zones de forte vulnérabilité des nappes,
- de limitation du ruissellement et de l'érosion,
- de préservation et de rétablissement des continuités écologiques,
- de préservation des berges et de la ripisylve,
- de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau,
- de lutte contre les espèces envahissantes exotiques,
- de protection des zones humides,
- de protection des zones d'expansion de crues.

Le projet arrêté du SCOTER répond à l'ensemble des enjeux et des objectifs du SAGE des Deux Morin, sa compatibilité ne fait pas de doute.

Document d'OrientatIon et d'Objectif

La carte des « milieux humides et cours d'eau » page 13 ne fait pas apparaître les zones humides mais l'occupation des sols. Il y a une incohérence entre le titre de la carte et l'information qu'elle divulgue.

Cependant, il est nécessaire d'intégrer une carte avec toutes zones humides sur le territoire du SCOT, car la localisation de celle à la page 14 est difficile. Nous vous informons que les données SIG de l'étude zones humides du SAGE des Deux Morin est disponibles gratuitement auprès de nos services.

De plus, le retrait d'urbanisation par rapport aux cours d'eau est respecté, il serait judicieux d'ajouter que pour la partie concernée par le SAGE des Deux Morin celui-ci est de 6 mètres minimum.